



5, rue de l'hôtel de ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION D
Prise en vertu de
du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01
en date du 26 janvier 2022

Décision 2024_13_BU

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-200071900-20240327-DEC_2024_13_BU-DE

Date de la convocation : 21.03.2024

Date du bureau : 27.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY.

Membre du Bureau excusé : Didier ROUX, Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 14
- ♦ Excusés : 2
- ♦ Pouvoir : 1
- ♦ Votants : 15

Rétrocession d'une parcelle à vocation économique
en vue de l'extension de la ZAE La Dugeonnière à Angles

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral, compétente en matière de développement économique, a permis à l'association AER VENDÉE d'acquérir un terrain dans la ZAE La Dugeonnière à Angles.

Dans le cadre de l'extension de cette zone d'activités, elle se positionne aujourd'hui pour le rachat, auprès de AER VENDÉE, d'une parcelle nécessaire à la construction de la future voie d'accès.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il s'agit d'une rétrocession mentionnée dans l'acte authentique de vente signé avec AER VENDÉE, au prix de 30,00 € hors taxe par m², identique au prix de vente initial.

La rétrocession porte sur la parcelle cadastrée suivante : section ZC n°168 de 118 m².

Considérant la délibération DEL 2022_01_D02 portant délégation de pouvoir au Bureau en matière de patrimoine pour l'acquisition de terrains destinés à l'aménagement de zones d'activités ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire

DECIDE

- 1. D'autoriser Monsieur le Président à signer un acte de vente avec l'association AER VENDÉE, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 168 sur la commune d'Angles (85750), pour un montant total de 3 540,00€ hors taxe et hors frais d'acte,**
- 2. De mettre en place toutes les servitudes de passage et/ou de canalisation nécessaires à AER VENDÉE pour le bon fonctionnement de l'établissement,**
- 3. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Président,



Maxence de RUGY



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long horizontal stroke.